

FLUX DE SALAIRES ET INTERDEPENDANCES DANS L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Synthèse de l'étude

Les objectifs de l'étude

L'étude identifie les dynamiques d'échanges de salaires générées par les salariés au sein du territoire de l'Estuaire de la Seine. Elle étudie :

- les déplacements quotidiens domicile-travail effectués par les navetteurs ;
- les flux de salaires.

L'étude permet de connaître :

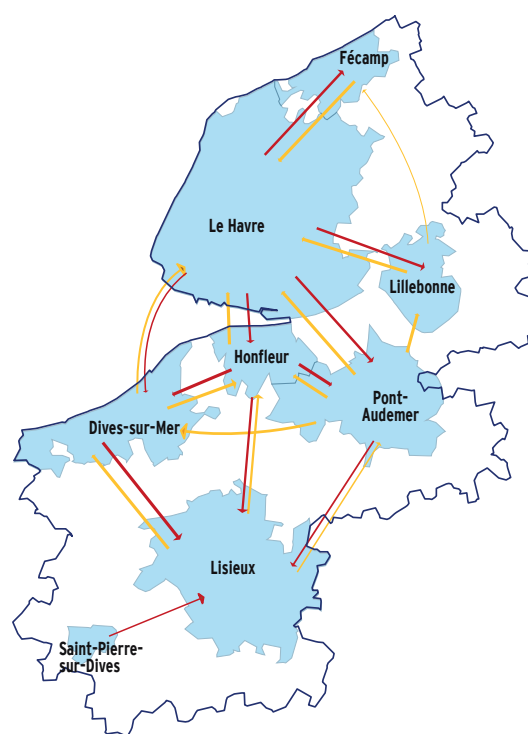
- **le montant des salaires** nets versés par les entreprises et les institutions dans les aires urbaines ;
- **l'impact économique lié aux navetteurs** via les salaires perçus ;
- **les flux de salaires** entre les aires urbaines et les flux de salaires des aires urbaines vers leurs territoires voisins.

Le périmètre de l'analyse

L'analyse permet d'identifier les flux de salaires entre plusieurs territoires :

- **l'Estuaire de la Seine avec ses 8 aires urbaines** : 5 grandes aires urbaines (Le Havre, Lillebonne, Pont-Audemer, Dives-sur-Mer, Lisieux), 2 aires urbaines moyennes (Fécamp et Honfleur) et une petite aire urbaine (Saint-Pierre-sur-Dives) ;
- **l'Estuaire de la Seine et la Normandie**, avec notamment les 2 grandes aires urbaines de Caen et de Rouen ;
- **l'Estuaire de la Seine et la région Île-de-France**.

Échanges de salaires entre les huit aires urbaines de l'Estuaire



L'importance des flux de salaires et leur organisation permet d'observer la redistribution des richesses dans l'Estuaire de la Seine et de mesurer l'interdépendance des aires urbaines.



LA REDISTRIBUTION DES RICHESSES DANS L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Population et nombre d'emplois des aires urbaines (AU)

Aire urbaine	Nb communes dans l'AU	Population	Nb d'emplois
Dives-sur-Mer	32	37 614	17 269
Fécamp	13	27 529	10 360
Honfleur	11	17 189	6 214
Le Havre	81	290 037	119 886
Lillebonne	13	25 090	13 580
Lisieux	45	44 447	18 850
Pont-Audemer	27	29 797	12 043
St-Pierre-sur-Dives	4	4 466	1 785
Total 8 AU	226	476 169	199 987
Caen	268	414 301	168 403
Rouen	293	672 853	263 149
Estuaire	472	615 319	234 544
Normandie	3 221	3 328 364	1 290 352

Source : Insee, RP 2013

L'Estuaire de la Seine : 18 % de l'emploi régional

Le territoire de l'Estuaire de la Seine représente 18 % de l'emploi normand. Les salariés travaillant dans les huit aires urbaines de l'Estuaire perçoivent 4,1 milliards d'euros de salaires.

Sur les 4,1 milliards d'euros de salaires versés dans les huit aires urbaines de l'Estuaire, 1,3 milliard sont perçus par des salariés habitant en dehors de l'aire urbaine de travail. La somme des échanges de salaires au sein de l'Estuaire est de 982 millions d'euros.

Des échanges importants entre Le Havre et Rouen

L'ensemble constitué par l'Estuaire de la Seine et les aires urbaines de Caen et Rouen concentre 52 % de l'emploi normand et représente 13,2 milliards d'euros de salaires perçus. Les AU de Caen et Rouen échantent 612,7 millions d'euros avec le territoire de l'Estuaire.

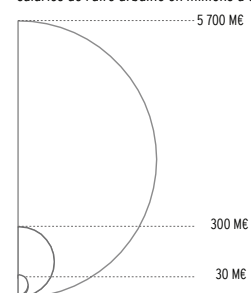
Les trois aires urbaines normandes les plus importantes (Rouen, Caen et Le Havre) échangent au total 225 millions d'euros. Les échanges de salaires se font en majorité entre l'AU de Rouen et celle du Havre avec 164 millions d'euros, soit 73 % des flux de salaires entre ces trois agglomérations, démontrant ainsi la faiblesse des relations Caen / Le Havre et Caen / Rouen

Île-de-France : des échanges au bénéfice des Normands

761 millions d'euros sont échangés entre les 10 aires urbaines de l'étude (les 8 aires urbaines estuariennes et celles de Caen et de Rouen) et la région Île-de-France, mais il existe un fort déséquilibre car elles perçoivent quatre fois plus de salaires qu'elles n'en redistribuent au bassin parisien.

Richesse produite dans les aires urbaines, en 2013

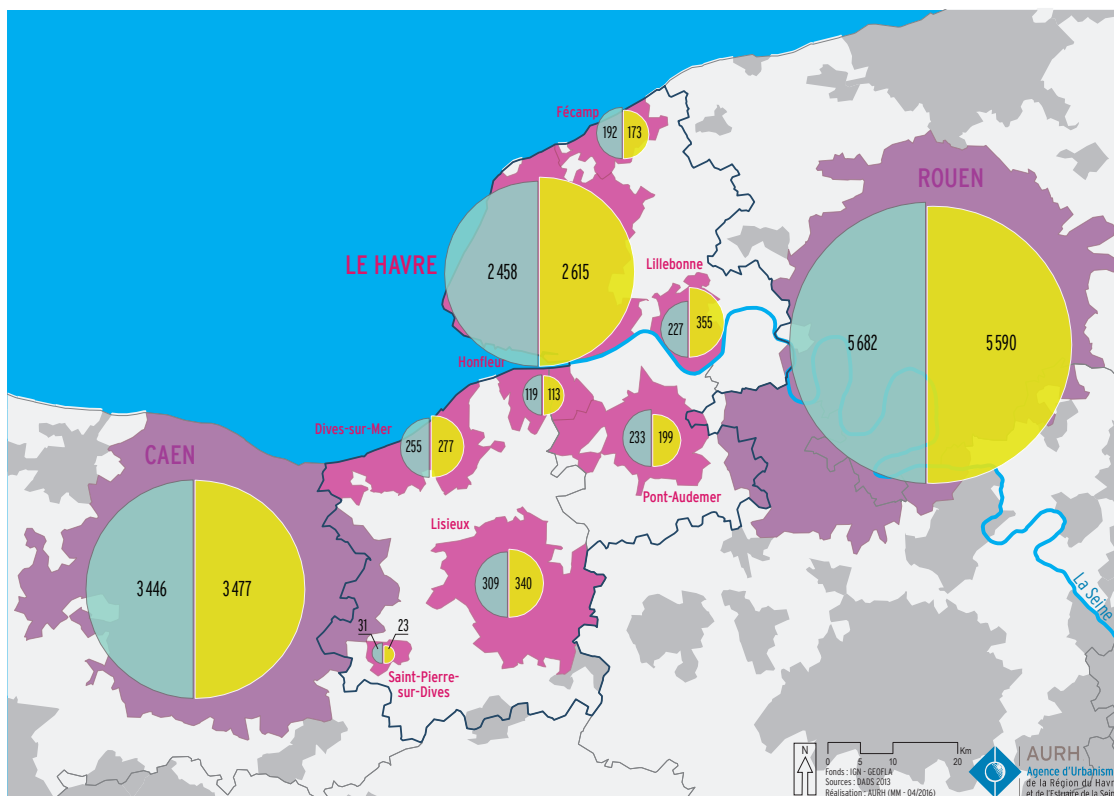
Richesse produite et perçue par les salariés de l'aire urbaine en millions d'€



Masse salariale versée aux salariés résidant dans l'aire urbaine (bleue)
Masse salariale versée aux salariés travaillant dans l'aire urbaine (jaune)

Éléments de contexte

- Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude (bleue)
- Aires urbaines incluses dans l'étude hors Estuaire (jaune)
- Communes multiplacées ou Communes isolées (gris)
- Aires urbaines hors Estuaire (gris clair)
- L'Estuaire (bleu foncé)
- Départements (pointillés)



Les flux de salaires

1,3 milliard
d'euros

de salaire est redistribué
par les 8 AU de l'Estuaire

1,1 milliard
d'euros

de salaire est capté
par les 8 AU de l'Estuaire

982 millions
d'euros

de salaires sont échangés
dans l'Estuaire

Les salaires versés

13,2 milliards
d'euros

de salaires sont versés
aux travailleurs dans les 8 AU
de l'Estuaire et dans celles
de Caen et Rouen

4,1 milliards
d'euros

de salaires sont versés
aux travailleurs dans les 8 AU
de l'Estuaire

3,9 milliards
d'euros

de salaires sont perçus
par les résidents des 8 AU
de l'Estuaire

Les flux de salaires avec l'extérieur

4 fois plus
de salaires

les 10 AU étudiées captent
4 fois plus de salaires de l'Île-
de-France qu'elles ne lui en
redistribuent

485 millions
d'euros

de salaires sont redistribués
par les 8 AU estuariennes à
l'extérieur de l'Estuaire

604 millions
d'euros

de salaires sont redistribués
de l'extérieur de l'Estuaire vers
les 8 AU estuariennes

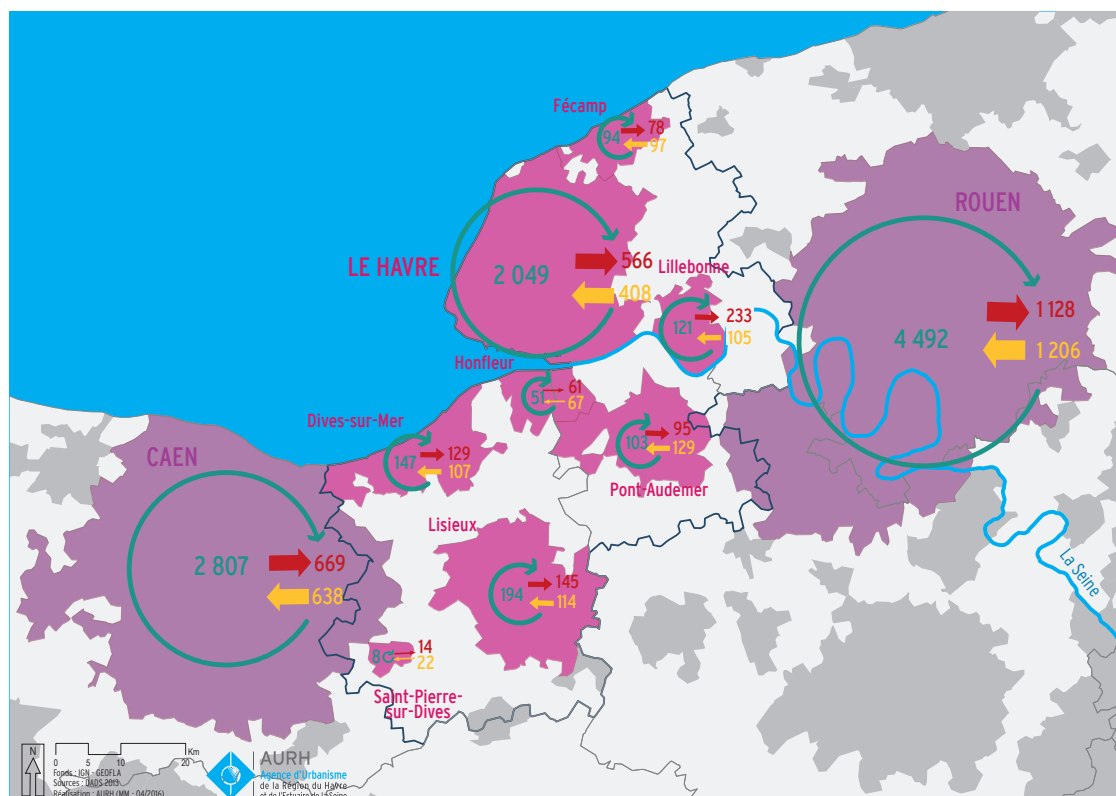
Richesse entrante et sortante dans les aires urbaines de l'Estuaire, de Rouen et de Caen, en 2013

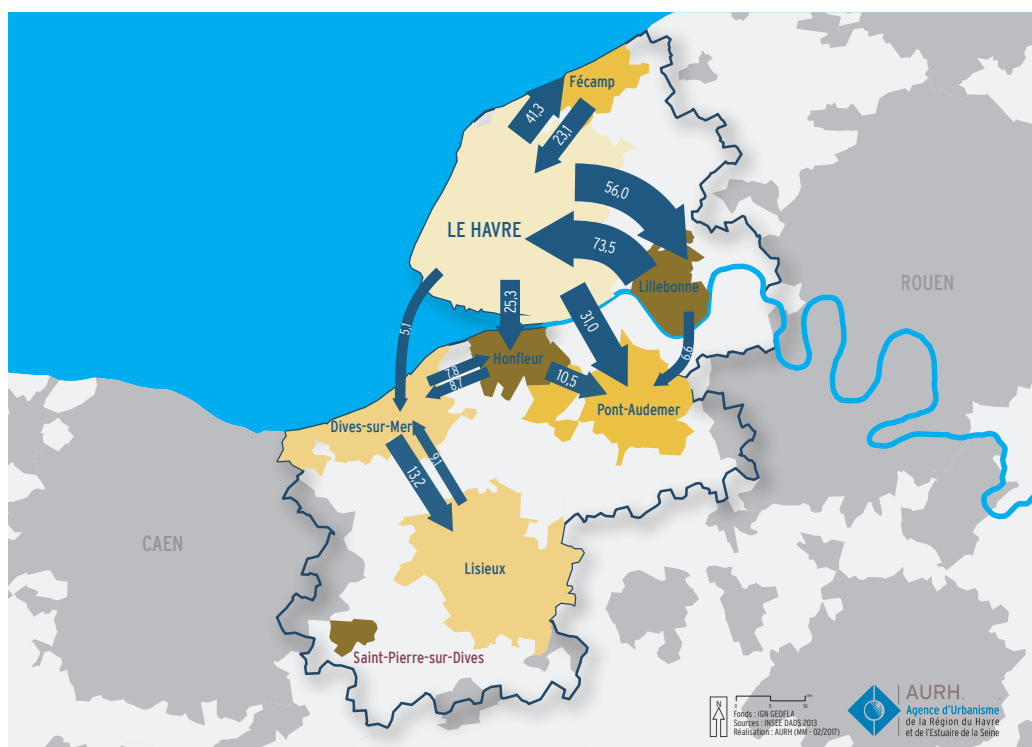
Type de masse salariale
en millions d'euros



Éléments de contexte

- L'Estuaire de la Seine
- Aires urbaines de l'Estuaire concernées par l'étude
- Aires urbaines hors Estuaire concernées par l'étude
- Aires urbaines hors Estuaire
- Limites départementales





Niveau d'interdépendance



Flux de salaires

Les flux de salaires représentés correspondent aux flux supérieurs à 5 millions d'€ entre les aires urbaines de l'Estuaire de la Seine.

Aire urbaine de travail → flux en Millions d'€ → Aire urbaine de résidence

Éléments de contexte



La dépendance d'un territoire aux échanges de salaires se détermine par le rapport entre la masse des flux de salaires des navetteurs (entrants et sortants), et la masse de salaires endogène, ceux qui résident et travaillent dans la même aire urbaine.

Les déplacements domicile-travail au sein de l'Estuaire de la Seine se traduisent par une redistribution des richesses entre les territoires.

Dans l'Estuaire de la Seine, exceptée l'aire urbaine du Havre, les AU ont un niveau d'interdépendance important, cette dépendance aux flux de salaires des navetteurs provenant essentiellement du territoire de l'Estuaire.

85 % des salaires perçus par les résidents des 8 aires urbaines de l'Estuaire proviennent de ce territoire. 88 % des salaires versés dans les

8 aires urbaines sont perçus par des résidents de l'Estuaire.

Entre les 8 aires urbaines de l'Estuaire, 43 flux de salaires sont identifiés, ils représentent 357,3 millions d'euros d'échanges de salaires. Sur ces 43 flux, 13 seulement sont supérieurs à 5 millions d'euros, mais ils représentent 87% des échanges de salaires entre les 8 aires urbaines (voir carte).

Les 13 flux identifiés sur la carte ci-dessus démontre l'existence d'un système économique de proximité

dans l'Estuaire. Les différents niveaux d'interdépendance des 8 aires urbaines démontrent que l'évolution du nombre d'emplois et de leurs économies respectives ont des incidences fortes pour le développement économique de l'Estuaire de la Seine.

Au fil des années, avec la progression des déplacements domicile-travail entre les deux rives de la Seine, les flux de salaires majeurs montrent que le territoire de l'Estuaire permet le développement d'un système économique de proximité.

L'étude complète est disponible sur demande
www.aurh.fr/contact

Agence d'urbanisme de la région du Havre
et de l'Estuaire de la Seine



@aurh_officiel



4 quai Guillaume Le Testu
76063 LE HAVRE cedex

www.aurh.fr / Tél. : 02 35 42 17 88 / Fax : 02 35 21 51 57